



**PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°64-2022-155

PUBLIÉ LE 4 JUILLET 2022

Sommaire

Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques /

64-2022-07-01-00008 - Arrêté fixant la composition du conseil médical des agents de la FPT des Pyrénées-Atlantiques (14 pages)

Page 3

Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques

64-2022-07-01-00008

Arrêté fixant la composition du conseil médical
des agents de la FPT des Pyrénées-Atlantiques

**Arrêté préfectoral fixant la composition du conseil médical
des agents de la fonction publique territoriale
du département des Pyrénées-Atlantiques**

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général de la fonction publique,

VU l'ordonnance n° 2020-1447 du 25 novembre 2020 portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique,

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

VU le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU le décret n°92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale (2^{ème} partie : décret en Conseil d'Etat),

VU le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 modifié relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales,

VU le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté du 30 juillet 1992 fixant la composition particulière et les conditions de fonctionnement de la commission départementale de réforme relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires,

VU l'arrêté préfectoral du 25 avril 2022 fixant la composition du conseil médical des agents de la fonction publique territoriale du département des Pyrénées-Atlantiques,

VU les arrêtés modificatifs préfectoraux des 13 mai 2022 et 10 juin 2022 fixant la composition du conseil médical des agents de la fonction publique territoriale du département des Pyrénées-Atlantiques,

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 52 du décret n°2022-350 du 11 mars 2022, les médecins agréés membres de comités médicaux et de commissions de réforme à la date d'entrée en vigueur du décret n°2022-350 continuent à siéger en tant que médecins membres des conseils médicaux jusqu'au 30 juin 2022 et que la présidence de ces conseils est assurée jusqu'au 30 juin 2022 par le médecin le plus âgé des médecins présents,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner, à compter du 1^{er} juillet 2022, les médecins agréés qui ont vocation à siéger au sein du conseil médical ainsi que le médecin, assurant la présidence du conseil médical,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'abroger l'arrêté préfectoral du 25 avril 2022 ainsi que les arrêtés modificatifs préfectoraux des 13 mai 2022 et 10 juin 2022 fixant la composition du conseil médical des agents de la fonction publique territoriale du département des Pyrénées-Atlantiques et d'instituer une nouvelle composition du conseil médical à compter du 1^{er} juillet 2022,

SUR proposition du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

ARRÊTE

Article premier : L'arrêté préfectoral du 25 avril 2022 ainsi que les arrêtés modificatifs préfectoraux des 13 mai 2022 et 10 juin 2022 fixant la composition du conseil médical des agents de la fonction publique territoriale du département des Pyrénées-Atlantiques sont abrogés.

Article 2 : Sont nommés, pour une durée de 3 ans, comme membres du conseil médical départemental en **formation restreinte** :

- **Médecins titulaires**
 - Dr Marielle MARIMBORDES
 - Dr Marie-Thérèse LAFOURCADE
 - Dr Jean-Claude LEUGER

- **Médecins suppléants**
 - Dr Jacques GARCIA
 - Dr Alice DELATOUR
 - Dr Pierre GODARD
 - Dr Hervé LIBERSAC

Article 3 : Le Dr Marielle MARIMBORDES est désignée pour assurer la présidence du conseil médical en **formation restreinte et plénière**.
En cas d'absence du président en séance, la présidence est assurée par le médecin qu'il a désigné ou, à défaut, par le plus âgé des médecins présents.

Article 4 : Sont nommés comme membres du conseil médical départemental en **formation plénière** :

Au titre des médecins agréés

Sont nommés, pour une durée de 3 ans, les médecins suivants :

- **Médecins titulaires**
 - Dr Marielle MARIMBORDES
 - Dr Marie-Thérèse LAFOURCADE
 - Dr Jean-Claude LEUGER

▪ **Médecins suppléants**

Dr Jacques GARCIA

Dr Alice DELATOURE

Dr Pierre GODARD

Dr Hervé LIBERSAC

Au titre des collectivités et établissements publics affiliés au centre de gestion

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Paul CASAUBON	Mme Sylvie MAINE M. Claude AUSSANT
Mme Vanessa HORROD	M. Alain SANZ M. Jean-Michel DESSÉRÉ

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Catégorie A

Syndicat	Titulaires	Suppléants
SNDGCT	M. Serge BORDENAVE	Mme Claire FOURTEAU Mme Amélie HUSTAIX
CFDT	Mme Aline LYTWYN	Mme Véronique SABATHIÉ Mme Christine LAQUET-FIAU

Catégorie B

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CGT	Mme Christine BOURDETTE	<i>Pas d'autre désignation</i>
CFDT	Mme Sandrine CABANE-CHRESTIA	M. Patrice CAUHAPE-COUDURE M. Laurent ROUX

Catégorie C

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CGT	Mme Séverine PÉE	M. Christian WILS M. Jonathan APEL
CFDT	Mme Fabienne LOUSTALOT	M. Jean-Michel URRUTIA-IRIBARREN M. Philippe LABÉGARIA

Au titre du DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires	Suppléants
Mme Anne-Marie BRUTHÉ	M. Clément SERVAT M. Jean-Pierre HARRIET
Mme Stéphanie MAZA	M. Franck LAMAS Mme Monia ÉVÈNE-MATÉO

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Catégorie A

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CFDT	Mme Isabelle BAGDASSARIAN	Mme Isabelle GARAT Mme Nathalie HENRIQUES
UNSA	Mme Pascale PARIS	M. Claude FAVREAU M. Philippe MAZAUD

Catégorie B

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CFDT	Mme Juana ETCHEGOIN	Mme Véronique MARCHAND-MONTANARI Mme Sandra PEREZ
UNSA	Mme Julie NOUVET	M. Romain MANESCAU Mme Aurélie SALIN

Catégorie C

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CGT	M. Michel FAYET	Mme Florence LUYE-TANET M. Michel GENTILHOMME
UNSA	M. Pierre COMETS	Mme Sonia HANDY M. Jean-Pierre CASAMAYOU-SOULÉ

Au titre de la RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires	Suppléants
M. Pierre CHERET	Mme Emilie ALONSO M. Andde SAINTE-MARIE
Mme Isabelle LARROUY	M. Florent LACARRERE M. François VERRIERE

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Catégorie A

Syndicat	Titulaires	Suppléants
FSU	M. Patrick PARTHONNAUD	Mme Delphine LANGLADE M. Jean DORTIGNACQ
FO/UNSA/CGT	M. Bruno VIGNES	Mme Sylviane RANOUX Mme Caroline BARTHE

Catégorie B

Syndicat	Titulaires	Suppléants
FSU	Mme Catherine FICHEUX	Mme Stéphanie PECHER M. Florent COISSAC
FO/UNSA/CGT	M. Joseph MORCATE	Mme Carole DARRIOUMERLE <i>Pas de désignation par les organisations syndicales pour le 2^{ème} suppléant</i>

Catégorie C

Syndicat	Titulaires	Suppléants
FSU	M. Fabien LAVIGNETTE	Mme Sylvie ROUSSEAU Mme Cyndi LOUREIRO
FO/UNSA/CGT	M. Didier REY	Mme Christine ATTENCOURT Mme Karine JIMENEZ

Au titre de la ville de BAYONNE

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires	Suppléants
Mme Françoise BRAU BOIRIE	M. Philippe DAUBISSE M. Yves UGALDE
Mme Agnès DUHART	Mme Déborah LOUPIEN SUARES Mme Marie-Anne DELOBEL

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Catégorie A

Syndicat	Titulaires	Suppléants
FO	M. Didier BILELLA	Mme Olivia FABRI M. Eric GUERRA
Pas d'autre organisation syndicale représentée		

Catégorie B

Syndicat	Titulaires	Suppléants
FO	M. Pierre CAZADE	M. Ludovic ESTELLET Mme Marie-Hélène GOURGUES
CGT	Mme Hélène ETCHENIQUE	M. Jean-Marc IVANOFF <i>Pas de 2ème suppléant</i>

Catégorie C

Syndicat	Titulaires	Suppléants
FO	Mme Béatrice DUVIN	M. Jérôme BURGHOFFER M. Jean-Michel DOSPITAL
CGT	M. Frédéric DUVIGNEAU	Mme Alexandra DARMANDARITS <i>Pas de 2ème suppléant</i>

Au titre du CCAS DE BAYONNE

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires	Suppléants
Mme Marie Noëlle LARRE	Mme Françoise BRAU-BOIRIE Mme Anne-Marie DELOBEL
Mme Jennifer MOTHES	M. Xabier PARRILLA ETCHART M. Alain DUZERT

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Catégorie A

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CGT	Mme Sylvie MEGARD	Mme Catherine OROZ Mme Laëtitia BRETON
<i>Pas d'autre organisation syndicale représentée</i>		

Catégorie B

Aucune organisation syndicale représentée

Catégorie C

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CFDT	Mme Patricia BUTET	Mme Maria-Hélène OTHEGUY <i>Pas de 2ème suppléant</i>
CGT	Mme Nathalie GOMES	Mme Laëtitia LABACHOT Mme Olga HIDALGO

Au titre de la ville de BIARRITZ :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires	Suppléants
Mme Anne PINATEL	M. Michel LABORDE Mme Martine VALS
M. Adrien BOUDOUSSE	M. Gérard COURCELLES Mme Stéphanie GRAVÉ

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Catégorie A

Syndicat	Titulaires	Suppléants
FO	M. Xavier BLAISOT	M. Jean-Philippe OUSTALET Mme Camille BEDERE
FO	Mme Valérie ZUBILLAGA	Mme Muriel GUESDON Mme Sophie VIVE

Catégorie B

Syndicat	Titulaires	Suppléants
FO	M. Philippe LISSONDE	M. Gilles LASSUS Mme Sylvie ROCQUES
FO	Mme Patricia ANSOLA	Mme Emmanuelle ARBOIN Mme Sandra MENDIBURU

Catégorie C

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CFDT	Mme Marie-Ange PENA	Mme Sandrine RAMON Mme Marie Line GOUY
FO	M. Alain DATCHARY	Mme Cathy TRINQUET Mme Hélène DUSSARAT-GEOLLOT

Au titre du CCAS DE BIARRITZ :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires	Suppléants
Mme Anne PINATEL	Mme Patricia POURVAHAB
M. Adrien BOUDOUSSE	Mme Stéphanie GRAVÉ

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Catégorie A

Syndicat	Titulaires	Suppléants
FO	M. Xavier BLAISOT	M. François Noël MIRANDA Mme Christine CAMY
<i>Pas d'autre organisation syndicale représentée</i>		

Catégorie B

Syndicat	Titulaires	Suppléants
FO	M. Philippe LISSONDE	M. Patrick ALLEGROTTI Mme Patricia ANSOLA
<i>Pas d'autre organisation syndicale représentée</i>		

Catégorie C

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CFDT	Mme Marie-Ange PÉNA	Mme Marie-Line GOUY Mme Sandrine RAMON
FO	M. Alain DATCHARY	Mme Sonia CARTRY M. Régis ETCHEVERS

Au titre de la ville et du CCAS DE PAU

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires	Suppléants
Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE	M. Jean LACOSTE Mme Marie SALESSES
Mme Béatrice JOUHANDEAUX	M. Alain VAUJANY M. Frédéric DAVAN

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Catégorie A

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CFDT	Mme Sophie THUILLIER	Mme Emmanuelle FRECHET Mme Inès DOS SANTOS
UNSA	Mme Virginie CASTEROT	Mme Marie-Laurence PRIGENT M. Sylvain GIACOMINI

Catégorie B

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CFDT	Mme Bénédicte LAGEYRE	M. Nicolas DEZELLIS Mme Christine RAVERA
UNSA	M. Yves URIETA	Mme Esperance THELCIDE Mme Corinne MENDIONDO

Catégorie C

Syndicat	Titulaires	Suppléants
FO	Mme Valérie ARRÈDE-BARBÉ	Mme Fabienne GUERIN DE LA HOUSSAYE Mme Nadine GUÉRIN
UNSA	Mme Maylis ROYO	M. Guillaume SAINT-LOUBERT M. Jean-Louis CAMSUZOU-SOUBIE

Au titre de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires	Suppléants
Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE	M. Jean LACOSTE Mme Stéphanie DUMAS
M. Michel CAPERAN	M. Victor DUDRET M. Jean-Claude FERRATO

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Catégorie A

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CFDT	M. Franck PAYEN	M. Jean-Jacques CLAVERO Mme Valérie LALANNE-COURREGES
UNSA	M. Bernard LEVY	M. Jean-Louis CARIOU Mme Sylvie AVENEL

Catégorie B

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CFDT	Mme Geneviève DOMENECH	M. Thierry POEYDOMENGE M. Franck MOURLAN
UNSA	Mme Nathalie COUTOU	M. Jean-Pierre SOUPROU M. Serge POUBLAN

Catégorie C

Syndicat	Titulaires	Suppléants
SUD	M. Antoni PACE	M. Francis CAYRÉ M. Bernard HORGUE
UNSA	Mme Alexia VANDENHELSKEN	Mme Audrey REY M. Stéphane BARTHE

Au titre du SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES :

SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires	Suppléants
Nicole DARRASSE	Sandrine LAFARGUE Christine LAUQUE
Ciément SERVAT	M. Jean ARRIUBERGE Mme Clarisse JOHNSON-LE-LOHER

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Groupe supérieur A

Titulaires	Suppléants
M. Alain BOULOU	M. Stéphan GAY M. Frédéric TOURNAY
<i>Pas d'autre désignation</i>	

Groupe de base A

Titulaires	Suppléants
M. Maxime MILON	M. Marc BELLOY M. Arnaud AZEMA
M. Nicolas FARDEAU	M. Stéphane FORCANS M. Yannick LAURENT

Groupe supérieur B

Titulaires	Suppléants
M. Patrick MEDER	M. Thierry BERTHOU M. Christophe BLONDEAU
M. René BONNAFOUX	M. Sandric SARLIN M. Pierre CASTERA-GARLY

Groupe de base B

Titulaires	Suppléants
M. Joël PALENGAT	M. Loïc HERVE M. Jean-Marc FILY
M. Bruno LASSER	M. Pascal TOULET M. Jean-Marc RODRIGUEZ

Catégorie C

Titulaires	Suppléants
M. Roland LASSALLE	M. Régis CARAVEN <i>Pas de 2^{ème} suppléant</i>
<i>Pas d'autre désignation</i>	

SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

MÉDECIN-CHEF DÉPARTEMENTAL DU SDIS 64

Titulaires	Suppléants
Dr Christophe CHERECHES	Dr Isabelle TERRASSE

MÉDECINS AGRÉÉS

Titulaire	Suppléants
Dr Marielle MARIMBORDES	Dr Marie-Thérèse LAFOURCADE Dr Jean-Claude LEUGER

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires	Suppléants
Mme Nicole DARRASSE	Mme Sandrine LAFARGUE
Colonel hors classe Alain BOULOU	Lieutenant-colonel Nicolas FARDEAU

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Un officier chef de centre et un représentant du même grade

	Titulaires	Suppléants
Officier de SPP parmi les offi- ciers de SPP chef de centre	M. Joël PRUD'HOMME	M. Arnaud AZEMA

Grade	Titulaires	Suppléants
Sapeur	Mme Clémence ASNIER	M. Jérôme LABORIE
Caporal	Mme Delphine FOUEX	M. Javier JIMENEZ
Sergent	Mme Charlène DARNAUDET	M. Damien MONTERO
Adjudant	M. Philippe IRIGARAY	M. Hugo MONTIN
Lieutenant	M. Didier LECOMTE	M. Jérémy DAGUERRE
Capitaine	M. Tony VINCENT	M. Pascal COTTARD
Infirmier	M. Olivier BROUCARET	Mme Laure FRETZ

Les grades de commandant, lieutenant-colonel, colonel, médecin, vétérinaire et pharmacien ne sont pas représentés par impossibilité administrative.

Article 5 : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa publication devant le tribunal administratif de PAU – CS 50543 – 64010 PAU Cedex ou via le site www.telerecours.fr.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques et le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat du département des Pyrénées-Atlantiques.

Pau, le **1 JUIL. 2022**

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire général,


Martin LESAGE